



**Alliance Autiste**  
ONG d'autistes pour la liberté et la défense des autistes  
et pour l'application de la CDPH en France  
[AllianceAutiste.org](https://AllianceAutiste.org)  
[contact@AllianceAutiste.org](mailto:contact@AllianceAutiste.org)

**Déclaration orale (version française courte)  
pour le Comité CDPH de l'ONU  
à propos de la désinstitutionnalisation en France  
dans le cadre des consultations régionales en ligne  
avec les personnes handicapées et leurs organisations représentatives  
- 25/05/2021 -**

*Vidéo correspondant à cette version française :*  
<https://www.youtube.com/watch?v=NWB8RyJ5RGM>

*Vidéo de la déclaration originale en anglais (enregistrée en direct) :*  
<https://www.youtube.com/watch?v=vOen2DYcd2U>

Chers Membres du Comité, cher collègues

En France, pour les personnes handicapées l'Etat sous-traite auprès d'associations privées en leur distribuant de l'argent et en fermant les yeux sur les questions d'éthique, de droits et de contrôle.

Ces associations ont participé à l'élaboration de la loi de 2005, qui les présente comme des organisations représentatives, et qui donc leur permet de participer aux décisions. Beaucoup des responsables gouvernementaux du handicap viennent de ce milieu associatif.

Le mot "désinstitutionnalisation" est absent des textes officiels, mais quelques mesures donnent l'illusion.

Par exemple, les enfants institutionnalisés sont emmenés à l'école ordinaire, et ramenés dans l'institution le soir.

Des "logements inclusifs" sont créés, mais ils dépendent de ces associations.

Il n'y a pas suppression de lits.

Il n'y a presque aucune accessibilité pour les autistes puisque nous avons surtout besoin d'aménagements humains et réglementaires (qui ne coûtent presque rien) dans le système socio-administratif public, qui ne peut pas le faire car il ne sait que distribuer de l'argent à des entités privées.

L'Etat ne fait pas d'efforts pour l'accessibilité, en faisant semblant de croire que les institutions suffisent, et celles-ci ne peuvent pas faire d'efforts pour l'autonomie et la libération de leurs "placements humains".

Dans les services publics offerts aux personnes "ordinaires", l'Etat a des obligations de moyens, de rigueur et de respect des droits humains, mais le niveau d'exigence est inférieur dans le secteur privé.

Dans les institutions, la loi du silence règne et les maltraitances ne sont presque jamais punies, puisque le système est complice.

Donc l'Etat, en privatisant la gestion du handicap, se décharge de ses responsabilités et crée un "système de marché du handicap" générant des effets pervers et des conflits d'intérêts néfastes.

Si tout était géré par le secteur public, il n'y aurait pas la pression économique des lobbies. Et alors, au lieu de verser entre 200 et 300 € par jour et par personne à ces établissements ou services, cet argent pourrait aller directement aux personnes, avec des "chèques assistance" permettant de choisir des assistants à proximité.

Il faut obliger l'Etat à allouer des fonds uniquement s'il n'y a pas d'hébergement, et à supprimer toute possibilité d'interférence par les fournisseurs de services.

Il faut une assistance socio-administrative publique accessible à distance par tous moyens et par toute personne handicapée.

Il faut mettre en œuvre la conception et l'accessibilité universelles pour tous les types de handicap, dont les handicaps psychosociaux ou liés à l'autisme.

Pour cela, il faut que les autorités publiques acceptent de nous écouter pour mieux comprendre l'autisme.

Les organisations internationales et les pays étrangers devraient dénoncer cette exploitation et cet apartheid.

La Liberté est un droit sacré et non-négociable de tout être vivant : libérez notre peuple !